

# Du genre des pratiques policières au genre du droit. Le cas de la lutte contre le proxénétisme.

Gwénaëlle Mainsant

Quand les sources militantes et policières voire scientifiques convergent pour énoncer une hausse de la proportion des prostitués homosexuels et transsexuels, les chiffres policiers en matière de proxénétisme demeurent inchangés malgré ce changement des propriétés sociales et sexuées de leurs populations cibles. Comment expliquer cette disjonction de genre entre l'évolution d'un phénomène social – la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains – et le décalage voire l'inertie de la mise en œuvre policière et judiciaire de mesures pénales relatives à la répression du proxénétisme<sup>1</sup>? Partant d'une mesure de droit visant la répression du proxénétisme, nous interrogeons sa mise en œuvre locale par les policiers afin de donner à voir ce qui conditionne son application « genrée »<sup>2</sup>. A partir d'enquêtes ethnographiques conduites au sein de services de police spécialisés dans la répression du proxénétisme, nous exposerons dans un premier temps combien les relations policier-e-s/populations administrées suivent des registres genrés appartenant à un répertoire restreint. Dans un second temps, nous montrerons combien ces registres limités et genrés d'interaction restreignent les possibilités d'interactions et d'investigations, conduisant à une focalisation des investigations policières sur des fragments spécifiques du proxénétisme. Ainsi cette communication vise t-elle à opérer un déplacement en analysant les pratiques policières non comme des *pratiques professionnelles* mais comme le *droit en action* sans penser les pratiques policières comme nécessairement inféodées à la justice.

Gwénaëlle Mainsant est actuellement post-doctorante au CURAPP-ESS à l'université de Picardie Jules Verne au sein du projet « Sociologie Politique des Elections », elle s'attache à analyser les inégalités de genre face à la politique, c'est-à-dire aussi bien dans le rapport au politique qu'au niveau de la compétence politique, à partir d'enquêtes par questionnaires. Elle a auparavant réalisé une thèse de sociologie intitulée « L'Etat et les illégalismes sexuels. Ethnographie et sociohistoire du contrôle policier de la prostitution à Paris » à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales sous la direction de Didier Fassin. Alliant ethnographies en terrain policier, archives et sources de presse, ma thèse propose une analyse interactionniste et sociohistorique du contrôle policier de la prostitution à Paris de 1946 à 2008, nourrie par les apports des *gender studies*, de la sociologie du travail et des professions, de la sociologie du droit et de l'Etat et de l'anthropologie politique et morale. A partir du cas du contrôle policier de la prostitution, ma thèse analyse les liens entre Etat, genre et sexualité et ce, dans une perspective d' « Etat par le bas ». Elle a été lauréate du prix du GIS Genre en 2013.

## Publications jointes :

Mainsant Gwénaëlle, 2013, « Gérer les contradictions du droit « par le bas ». Logiques de police en concurrence dans le contrôle de la prostitution de rue à Paris », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 198, 3, p. 23-34.

Mainsant Gwénaëlle, 2013, « Définir la prostitution. Des transactions sexuelles au prisme du contrôle policier », *Ethnologie française*, 43, 3, p. 485-493.

Mainsant Gwénaëlle, 2008, « L'Etat en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », *Sociétés Contemporaines*, 72, 4, p. 37-57.

[Gwenaelle.mainsant@ehess.fr](mailto:Gwenaelle.mainsant@ehess.fr)

---

<sup>1</sup> En France, si le cadre juridique français autorise de fait la prostitution par sa non mention dans le Code pénal, il réprime racolage et proxénétisme□.

<sup>2</sup> Cette communication procède de l'hypothèse que les petits fonctionnaires peuvent être envisagés comme des professionnels du droit : confrontés au public et disposant d'une autorité publique, ils sont considérés comme relativement autonomes par rapport aux injonctions hiérarchiques et en deviennent donc des policy-makers faisant le droit.